

Journal spécial PE stagiaires 2014-2015 CRPE 2014

Chers collègues,

Tout d'abord, le SNUDI-FO vous félicite de votre réussite au concours de professeurs des écoles.

Tout comme l'année dernière à l'ESPE, le SNUDI-FO sera en 2014-2015 à vos côtés pour vous informer de vos droits.

Le SNUDI-FO est un syndicat totalement indépendant du ministre et de l'administration, et à ce titre, a toute latitude pour défendre vos revendications.

Vous trouverez dans ce « 4 pages » quelques éléments d'information relatifs à votre début de carrière, complétées par des informations données lors du conseil de formation, du 30 juin, conseil de formation où siège le SNUDI FO.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone y compris durant les congés scolaires.

Mais, en attendant votre première rentrée, le SNUDI-FO vous souhaite une bonne prise de contact avec votre école d'affectation ainsi que des congés d'été bien mérités !

Grégoire Privolt, Jane Urbani, Frédéric Volle,
pour le SNUDI-FO du Rhône

Dans ce numéro :

- ✓ La formation (pages 2 et 3)
- ✓ Votre poste à la rentrée 2014 (page 2)
- ✓ Salaire (page 3)
- ✓ Changer de département (page 3)
- ✓ Quelques infos en + (page 3)
- ✓ Le 1er droit qui permet de faire respecter tous les autres ! (page 4)



Retrouvez le SNUDI-FO 69 sur internet !

www.69.snudi-fo.fr

Besoin de plus d'infos ?
contactez le SNUDI-FO tout l'été :

Mail : fo.snudi69@gmail.com

Tél : 06 51 22 50 86

Combien de PE stagiaires dans le Rhône à la rentrée prochaine ?

Vous êtes 280 lauréats du concours 2014 qui serez professeurs des écoles stagiaires en 2014-2015.

A cela s'ajoutent 27 lauréats inscrits sur liste complémentaire, donc au total 307 professeurs des écoles stagiaires l'année prochaine à mi-temps.

Sans compter les lauréats du concours 2013-2 qui seront à plein temps dans les classes à la rentrée 2014!

Comment va se dérouler votre année 2014-2015 ?

A l'issue de la réunion du 11 juillet, vous serez affecté sur un des 307 postes fractionnés « réservés » aux professeurs des écoles stagiaires.

Postes fractionnés : vous complétez 1 ou 2 collègues qui sont à temps partiel. (307 postes fractionnés dans la liste) : 2x25% ou 1x50%.

Avec la réforme des rythmes scolaires, certaines communes ont choisi de maintenir 8 demi-journées de classes en libérant un après-midi dans la semaine et en ajoutant le mercredi matin.

Dans ces communes, les PES travailleront sur des jours complets de classe (par exemple sur Lyon: LUNDI, MARDI, JEUDI - pas de classe les mercredi et vendredi ma-

FO

Pour toute question,
pendant toute l'année, et
même pendant tout l'été,
Contactez le SNUDI-FO !
06 51 22 50 86
fo.snudi69@gmail.com

J'ai choisi mon école... Que faire maintenant ?

1. Signalez-vous au SNUDI FO !

Le SNUDI FO met en contact les collègues à temps partiels avec vous qui serez leur complément.

Pour cela, allez sur le site du SNUDI FO 69 et remplissez le formulaire en ligne.

<http://69.fo-snudi.fr>

Le syndicat vous donnera les coordonnées du ou des collègues que vous complétez.

2. Vous pouvez essayer également de contacter le directeur ou la directrice.

N'hésitez pas à envoyer un mail à l'école dès cet après-midi ou demain. Il se peut que la directrice ou le directeur relève les mails durant l'été.

Vous pourrez alors prendre connaissance de votre niveau de classe et avoir toutes les informations, notamment sur les commandes de matériel pour la rentrée de septembre.

<http://www.ia69.ac-lyon.fr/les-ecoles-et-les-etablissements-scolaires-publics,265625.fr.html>

3. Les horaires des différentes écoles du Rhône sont consultables sur notre site :

<http://69.fo-snudi.fr>

IMPORTANT :

Les lauréats du qui n'obtiendraient pas leur M1 conserveront le bénéfice du concours pendant 1 an (le temps de valider leur M1 afin de passer en M2).



Votre formation :



Avant la rentrée*:

- ◆ 27 août : journée d'accueil à l'ESPE - Accueil institutionnel par Mme la Rectrice et M. l'Inspecteur d'académie - Tutorat mixte : PEMF / formateurs universitaires.
- ◆ 28 août : ESPE - accueil universitaire.

Pendant l'année :

Dans le cadre réglementaire précisant le statut des PES « rénovés », il est indiqué que le mi-temps payé plein temps (échelon 1) des PES rénovés implique que l'autre mi-temps doit être de la formation.

Pour ceux qui auraient déjà le M2, réflexion est menée sur une éventuelle intégration aux parcours existants ou à des parcours particuliers. Cela dépendra des besoins des PE Stagiaires.

- * - Jour de prérentrée dans les écoles : lundi 1er septembre 2014.
- Jour de rentrée des élèves : mardi 2 septembre 2014.

Salàire : combien allez-vous gagner ?

Durant votre année de stage, vous serez professeur des écoles 1er échelon. Vous bénéficierez d'une rémunération à taux plein.

Vous serez donc rémunéré au 1er échelon du corps des professeurs des écoles. Votre traitement indiciaire net correspondra à l'indice nouveau majoré 349 (**1326.58€** net mensuel, hors indemnité).

Comme tous les professeurs des écoles, vous percevrez une indemnité annuelle de 400€ brut (200€ en décembre 2014, 200€ en décembre 2015)

Si vous êtes affectés dans une école en RRS, vous percevrez « l'indemnité ZEP », soit environ 96€ supplémentaires par mois.

Retrouvez le SNUDI-FO 69 sur internet !
www.69.fo-snudi.fr

Besoin de plus d'infos ?
contactez le SNUDI-FO

toute l'année, même pendant les congés d'été :
fo.snudi69@gmail.com
06 51 22 50 86

Quelques Informations en plus...

► Vous voulez déménager ?

En tant que lauréat d'un cours de la fonction publique d'Etat, vous pouvez percevoir l'AIP (aide à l'installation des personnels), aide de 900€ environ.

► Vous comptez aller travailler en transports en commun (TCL, SNCF...) ?

Vous pouvez prétendre à remboursement de 50% de votre abonnement

Contactez le SNUDI-FO pour toute question !
fo.snudi69@gmail.com

Changer de département

Pour changer de département, les PE stagiaires n'ont pas accès aux mutations nationales qui ont lieu en novembre-décembre et dont les résultats sont connus en mars.

La seule façon pour un PE stagiaire de demander un changement de département est de solliciter un ineat-exeat au mois de mai : il faut demander un « exeat » au département du Rhône afin que celui-ci vous autorise à quitter le département et un « ineat » au(x) département(s) souhaité(s) afin qu'ils vous intègrent.

A noter que depuis plusieurs années, il est extrêmement difficile d'obtenir un exeat du département du Rhône.



SE SYNDIQUER,

LE PREMIER DROIT QUI PERMET DE FAIRE RESPECTER TOUS LES AUTRES !

Le SNUDI FO défend, informe et conseille les adhérents sur des dossiers individuels :
inspection - mouvement - permutation et INEAT / EXEAT - carrière - Promotion- dossiers médicaux - formation- versement d'indemnités - frais de déplacements - Droits à congé, etc .

Le SNUDI FO porte et défend les revendications collectives des enseignants auprès du ministre et de la direction académique:

- Augmentation des salaires : 5% tout de suite !
- Défense du statut de fonctionnaire d'Etat.
- Rétablissement d'une véritable année de formation pour les PE stagiaires
- Baisse des effectifs dans les classes
- Rétablissement des RASED



Se syndiquer c'est très important ! Aujourd'hui le SNUDI FO t'informe sur ton année de stagiaire, le syndicat pourra t'aider et t'informer pour plein d'autres choses !

En devenant adhérent, tu recevras aussi chaque mois un bulletin d'information départemental, un journal national tous les 2 mois et des mails très régulièrement pour t'informer au mieux !

Le SNUDI FO du Rhône te propose d'adhérer :

- Soit jusqu'au 31 décembre 2014 pour la somme de 55 €
- Soit pour 1 an de date à date pour la somme de 110€.

Ta cotisation ne te reviendra qu'à 18.33€ pour 6 mois ou 36.66€ pour 1 an, après l'abattement de 66% sur tes impôts, soit en déduction d'impôts, soit en crédit d'impôts si tu n'es pas imposable ! Tu peux régler ta cotisation en plusieurs chèques (jusqu'à 8) en indiquant au dos la date à laquelle tu souhaites que l'on dépose tes chèques. Les chèques sont à établir à l'ordre du SNUDI FO.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Téléphone :

Mail :

Déclare Adhérer au SNUDI FO jusqu'au// 2015 .

Lyon, le Signature :

Cotisation à remettre en main propre à un délégué du SNUDI FO ou à envoyer au :
SNUDI FO du Rhône, 214 avenue Félix Faure 69003 LYON